

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° I-2985

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 21

À l'alinéa 129, après le mot :

« affectation »,

insérer les mots :

« du produit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.